

15 et 16 Avril 2026

SOMMAIRE

- **Déclaration CGT en séance, concernant les NAO**
L'implication des salarié.e.s non récompensée
- **Formation en lien avec les postes d'accueil :**
Face aux tensions, où est la formation ?
- **Dotations EPI sur prescriptions médicales**
- **Questionnaire ASC du CSEC : Donnez votre avis**
- **Expertises mandatées par le CSEC :**
Point d'étape (paie et politique véhicules)
- **RGPD - Flotte auto et nos permis de conduire**
- **Bilan de l'attribution de la prime commerce pour 2025**
- **Formateurs AICF : Une sous-traitance interne low cost**
- **Information / consultation sur les projets d'aménagements :**
Mâcon, Metz et Lisses

LA CGT :

**UNE COMMUNICATION CLAIRE,
UN ÉCLAIRAGE SUR LE FOND DES
SUJETS, POUR QUE TU TE
FORGES TON OPINION ET
AGISSES AU QUOTIDIEN.**



Déclaration CGT en séance, concernant les NAO -L'implication des salarié.e.s non récompensée-

Déclaration CGT Apave :

L'entreprise affiche des résultats particulièrement solides depuis trois années consécutives.

Ces résultats ne sont pas le fruit du hasard mais reposent directement sur le travail quotidien des équipes, leur capacité d'adaptation, leur implication et sur les efforts consentis dans un contexte exigeant.

Les faibles propositions formulées par la direction ne sont pas à la hauteur des attentes légitimes des salarié.e.s, ni en cohérence avec la performance économique de l'entreprise.

La forte augmentation des bénéfices n'enrichit que les hauts actionnaires.

La direction s'obstine toujours à poursuivre sa politique de "bas salaires" alors que le coût de la vie ne cesse d'augmenter, **générant un profond sentiment d'incompréhension et de frustration des salarié.e.s.**

Au-delà de l'aspect purement financier, les situations préoccupantes se multiplient **depuis plusieurs années : augmentation des risques psychosociaux et des droits d'alertes, outils informatiques inadaptés, taux d'accidentologie en hausse.**

La CGT constate que **ces NAO ont ressemblé à un "théâtre"**, dont le dénouement était déjà connu, **et non à une réelle discussion sincère et loyale. Ce que la CGT déplore.**

C'est donc pour cela que la CGT a décidé de quitter la table des négociations lors de la dernière réunion et à appelé à un mouvement de grève le 10 avril dernier.

Formation en lien avec les postes d'accueil : Face aux tensions, où est la formation ?



Quand la Direction compte former l'ensemble des salariés à la gestion du stress, en lien avec le poste d'accueil, sur la conduite à tenir face à des visiteurs impatients, agressifs, etc.?

Des formations existent déjà pour des formateurs, et des éléments de sensibilisation ont été mis en avant en local pour le personnel d'accueil. Cependant cela est fait de façon disparate au niveau national.

Remarque CGT : Une annonce qui nous surprend, bien trop peu de personnel concerné par l'accueil ont été sensibilisés ou formés à ces risques de la gestion des situations conflictuelles. La direction doit mettre en place des formations spécifiques en particulier pour le personnel sédentaire.

Dotations EPI sur prescriptions médicales

La Direction prend-elle en charge le coût des EPI avec prescription médicale ? (Ex : Semelles chaussures de sécurité, bouchons d'oreilles adaptés, lunettes de sécurité à la vue du salarié, etc.)

La direction affirme que lorsque les EPI sont prescrits par la médecine du travail, ils sont systématiquement pris en charge par la direction.

Des devis peuvent être réalisés localement et traités au niveau des agences, qu'il s'agisse de bouchons d'oreilles moulés, de lunettes de sécurité adaptées à la vue ou de tout autre équipement prescrit médicalement.

Remarque CGT : Pas de limite de prix et pas de plafond. Si vous rencontrez un problème de prise en charge, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos élu.e.s CGT.

Questionnaire ASC du CSEC : Donnez votre avis

Un Questionnaire ASC du CSEC sera envoyé fin mai 2026, aux salarié.e.s afin de vous consulter sur les orientations souhaitées.

N'hésitez pas à y répondre en nombre, vos souhaits et orientations exprimés restent importants pour la commission ASCC.

Expertises mandatées par le CSEC : Point d'étape (paie et politique véhicules)

2 expertises sont en cours et suivies par 2 groupes de travail :
Bulletin de paie et expertise coûts véhicules.

Sur les **bulletins de paie**, présentation de l'expertise : Plusieurs anomalies ont été relevées et remontées à la direction.

Concernant l'**expertise sur le coût des véhicules**, présentation en séance de juillet 2026. **Affaire à suivre.**

Remarque CGT : La décision de proposer ces expertises découle de constats mettant en cause la régularité de certains dispositifs mis en place par la direction, ainsi que de questionnements sur leur mise en œuvre.

RGPD - Flotte auto et nos permis de conduire

Début mars plusieurs salariés ont reçu un email de la flotte demandant des informations sur leurs permis de conduire, y compris le numéro de celui-ci. Au vu du nombre de piratage, à la hausse ces dernières années, de ce genre d'informations personnelles et sensibles

- Quelles sont les mesures prises par Apave pour sécuriser ces données ?
- Pourquoi des refus de la direction pour retirer ces données suite à des demandes faites à la Flotte Auto par plusieurs salariés.

La direction précise que cette démarche vise à automatiser le transfert des infractions via une interface de gestion de la flotte automobile. Les données transmises sont stockées de manière sécurisée. Les infractions commises seront directement transmises au salarié concerné.

Remarque CGT : Ce débat (a) fait couler beaucoup d'encre.

La Direction nous fait part que seuls 10 salarié.e.s n'ont pas communiqué leur numéro de permis de conduire, ce qui nous paraît peu.

Nous avons appris également que les chefs d'agences recevaient mensuellement les informations relatives aux infractions et aux nombres de points des salariés.

A partir de 3 points retirés (dans le cadre de son travail), le salarié est convoqué par son responsable hiérarchique.



Bilan de l'attribution de la prime commerce pour 2025

La direction nous indique les attributions suivantes :

AICF : 7 agences avec une prime de 47477€ à répartir sur 64 personnes

AEF : 25 agences avec une prime de 184815€ à répartir sur 294 personnes

Remarque CGT : Comme l'avait prévue la CGT en donnant un avis défavorable sur la mise en place de cette prime, la répartition cible uniquement certaines agences, sur la base de critères flous.

Par ailleurs, les primes attribuées aux salarié.e.s sont indexées à une enveloppe octroyée par la direction ; **les montants redistribués sont laissés à la discrétion du responsable d'agence, sans critères uniformes ni quantifiables, ce qui peut générer des tensions au sein des équipes.**

Formateurs AICF : Une sous-traitance interne low cost



Nous constatons que des salarié.e.s d'AICF intervenant comme formateurs (amiante, plomb) pour le compte d'AEF sont valorisé.e.s autour de 600 € par jour, tandis que, pour des formations équivalentes, des salarié.e.s d'AEF sont valorisé.e.s sur la base du prix de vente, soit environ 1 300 à 1 400 €.

Dans la mesure où il s'agit d'une même prestation réalisée, pouvez-vous préciser : Quels critères objectifs justifient cet écart de valorisation, et comment cette situation est compatible avec le principe d'égalité de traitement ?

La direction : Si la nature de la prestation est équivalente, la réalité des coûts reste différente. AEF est valorisé sur la totalité de la prestation, en intégrant les frais liés aux infrastructures mises à disposition ainsi qu'au traitement administratif. Lorsqu'un.e salarié.e AICF intervient en sous-traitance, il semble évident que la prestation ne peut être imputée hors de ce cadre de sous-traitance, la situation serait similaire à celle d'un prestataire extérieur. Une note datant du 12/04/2024 définit les règles de sous traitance au sein du groupe.

Les objectifs imposés aux formateurs AICF doivent logiquement tenir compte de cette sous traitance.

Remarque CGT : Deux salles, deux ambiances : au sein d'un même groupe, une même prestation ne peut être valorisée différemment sans pénaliser directement les salarié.e.s. Cette situation est inacceptable.

Nombre d'entre vous, concernés par cette « sous-traitance », se voient reprocher de ne pas atteindre leurs objectifs. Comment y parvenir lorsque notre savoir-faire est dévalorisé de 50 % ?

La CGT exige une réévaluation immédiate des objectifs imposés aux formateurs AICF, tenant pleinement compte de l'impact de cette sous-traitance aujourd'hui sous-évaluée.



Information / consultation sur les projets d'aménagements : Mâcon, Metz et Lisses

Mâcon :

Cela concerne 3 salarié.e.s dont 1 Directeur DSI. L'agence actuelle est vétuste et surdimensionnée en termes de surface. **D'après la présentation faite, les salariés semblent favorables à l'évolution et le passage en espace coworking.**

Metz :

Le site sera situé dans la commune d'ENNERY et offrira, d'après la direction, une meilleure visibilité. Les futurs locaux regrouperont sur un site unique, la formation (centre) et les activités ordinaires (AEF, AICF, NDT et Perform Immo).

L'optimisation des coûts motive surtout ce projet, les effectifs croîtront de 24 personnes à termes. **Avec les coefficients de foisonnement appliqués il y aura uniquement 26 postes de travail pour un effectif global projeté à 99 personnes d'ici 5 ans. Cela semble bien peu.**

S'agissant d'Apave NDT, elle disposera de locaux et d'espaces dédiés à l'activité.

Lisses :

182 salarié.e.s sont concernés (AEF, AICF). Le projet présenté est motivé par une volonté d'amélioration d'accès (parking), des flux de circulation interne, d'embellissement extérieur, confort thermique (isolation extérieure, cloisons etc) et énergétique (suppression de 2 chaudières gaz et mise en place d'une PAC).

26 salles de formation sont prévues. Théoriquement les 3 phases de travaux n'impacteront pas les conditions de travail (transfert du personnel après aménagement des locaux terminé) .

Remarque CGT : Nous regrettons que les coefficients de foisonnement retenus entraînent systématiquement une réduction importante des postes de travail. Par ailleurs, la CGT est opposée à l'aménagement en open space, qui favorise le bruit ambiant et dégrade les conditions de travail.



N'hésite pas à scanner le QR code, pour accéder à tous les supports CGT Apave : le livret CGT qui synthétise l'ensemble des accords applicables à notre entreprise (temps de travail, RTT...), ainsi que l'Echo du CSE par entité et bien d'autres documents pour rester informé.e de la vie de l'entreprise.

Accès avec ton profil pro.

Contact :
cgt.ues-apave@apave.com

LA CGT APAVE :
DES ÉLU.E.S À VOTRE ÉCOUTE,
SOUÇIEUX.SES DE VOUS TENIR
INFORMÉ.E.S
DE LA VIE DE L'ENTREPRISE
ET DE DÉFENDRE NOS CONDITIONS
DE TRAVAIL.



APAVE